e Nord

ADMINISTRATION - 16, rue grangioterre, 16 - LILLE

ue locale.

Temps prehable. — En France, le temps va ester froid, généralement nuageux ou bru-neux; quelques faibles pluies ou neiges sont robe bles

Sans l'intelligence du sacrifice les plus gran le

LA MESSE POUR LA PRESSE

DU DIMANCHE 4 AU SAMEDI 10 JANVIER

AU SAMEDI 16 JANVIER

Chaque dimanche : un prêtre de la

Croix du Nord ».

Premier dimanche de janvier : Beurpheitee, à 8 h. — Catillen.

1 " Dimanche du mola : La MadeleineLittle, à 7 h. — La Easede, à 11 h. — Se
Jilin. — Hambreusk-St-Elei.

1 " Lundi du mola : St-Amand-les-Eaux.
2 Samedi du mola : Cambral-NotreBame, à 7 h.

Orchies nous fait savoir qu'une messe
est dite pour la Presse le 1 " mercredi de
chaque mols.

LE SABOTAGE BUREAUX DE BIENFAISANCE

Le 19 novembre 1913, M. Klotz, alors ministre de l'intérieux, adressait. à ses Préfets la circulaire suivante :

« Je connais peu de circonstances où un Préfet assume une plus haute responeabilité morale que lorsqu'il doit designer les délégués, appelés avec les délégués sius par les conseils municipaux, à administrer le patrimoise des pauvres, tant lans les Bureaux de bienfaissance que lans les hôpitaux ou hospices, et j'escime que cette attribution légale des Préfets doit être regardée par eux comme me de leurs plus nebles préregatives. Anusi commetraiant-lis une lourde fiante, l'ils se laisasient imporer leurs choix par l'autres précesupations que le seus exclusives précesupations que le seus exclusives meutres où les bons citoyens coopèrent à une œuvre élevée de solidarité sociale et delvent "anvanshir de foute autre précesupation. A la porte de la taelle où ils délisherat doit s'éteindre le hamulte de mélées électorales et jusqu'au souvenir des luttes de parti.

Ce sont là assurément de belles par lois et constituent le programme de leur souvern des luttes de parti.

Co sont là assurément de belles par lois et cruslaites ministrielles les plus éloquentes sont religieusement exécutées par MM les Préfets, règlent leur conduite et constituent le programme de leur souvernement des moutes de leurs bureaux et que MM. les Préfets assecient dessus avec la plus insouriante désinvoitue. Ils se rendent bien compte que les admonestations du misistre de l'intérieur ont pour but d'endormir les victimes des abus, de calmer leurs plaintes en leur faisant espérer qu'on va les guérir demain, et qu'elles n'ont nullement la vaine prétention de remédier au mai, de réparer les injustices et de diter des ordres pour l'application des lois.

Comme effet produit, c'est exactement celui d'un cataghame doucereux et lénitif sur une jambe de boix.

En veut-on la preuve une fois de plus ? Que l'on compare la circulaire citée plus précetorale de la commission administrative distribuait les secours, prit luimente les pains et les données

santa à administrer le patrimoine des pau-vres
Si la circulaire ministérielle que nous avons citée en commençant n'était pas une fumistèrie, nous rappellerions à M. de Pré-fet que lorsqu'il est appelé à désigner ses délégués, il assume la plus haute respen-sabilité morale, et que c'est une lourde fauts de se laisser imposer ses choix par fautres préosupations que le soin axelu-sif du bien des pauvres.

Nous n'avons pas à rechercher quelles ont été les préocupations de M. le Préfet quand fl a délégué M. Saint-Léger et ses deux comparses pour disposer des biens du Bureau de bienfaisance de Wervicq. Elles sont, d'allleurs, trop visibles pour être ignorées.

Elles sont, demons, et a l'opi-dre ignorées.

Nous avons à dénoncer ce choix à l'opi-nion publique, et à dire à M. le Préfet, a'il ne les sait pas, les injustices flagrantes, les oppressions indignes, les malveillances sec-taires dont se rendent coupables ses délé-

gués. La population honnête de Wervicq en est

indignée et ne se gêne plus pour cracher son dégoût à la face de ceux qui, sans autre motif de conduite que la passion politique, refusent du pain à de papures ouvriers chargés d'anfants.

Si encore il le payait de sa poche, ce pain qu'il distribue, lui, le riche industriel qu'est M. Saint-Léger l' Mais non : c'est le pain des pauvres, pavé par toute la commune ; c'est le pain de la bienfaisance, de la charité qui a été donné pour subvenir aux besoins de tous, sans distinction de parti, n' d'opinions religieuses.

geuses.

Le Bureau de bienfaisance de Wervicq est riche, il n'a pas à faire d'économies sur le pain des pauvres, puisque chaque année, avec les excédents de ses ressources, il achète des rentes sur l'Etat.
C'est donc un véritable sabotage de la bienfaisance que commet la majorité préfectorale du Bureau quand, pour servir ses préoccupations politiques et ess passions sectaires, elle refuse du pain aux pauvres ouvriers.

sectaires, elle refuse du pain aux pauvieu ouvriers.

Ou bien M. le Préfet a été trompé quand il a nommé de parells délégués, ou il est indignement trompé dans la configure qu'il a mise en eux, ou il se fait le complice de leurs injustices, et il se moque des circu-laires ministérielles.

Ce n'est pas par de parells procédés que Messieurs les hommes du Gouvernement feront aimer la République.

MET BERTEAUX doyen de Saint-Martin A ROUBAIR



Vendredi, dans la matinée, m. Achille Rousseau, consul de Belgique communiqueit à Monseigneur Berteaux, de la part de Son Excellence le ministre des Affaires étrangères de Belgique, un décret du Roi Albert l'élevant à la dignité de l'Ordre de Léopald. A cette communication, M. Rouseau joignait ses plus vives félicitations. Tous nos concitovens se réjouiront de ce vaillant archiprêtre qui, depuis près de cinquante ans, se dévoue pour tous les Rousistens parmi lesqueis se comptent de nombreux sujets du royaume voisin, la nation-acur.

nombreux sujets du royaume voisin, la na-tion-gour.

La « Croix » est heureuse de féliciter Monseigneur Berteaux de cette éminents distinction ; elle lui souhaite de la porter de longues années encore.

Nul doute que tous les prêtres desdiocè-ses de Cambrai et de Lille, qui tiennent en ai haute estime le vénéré doyen, ne s'asso-cient pleinement à la joie commune, se fé-licitant de cet honneur accordé à l'un des leurs par le gouvernement belge.

Gazette du Nord

A DUNKERQUE, de M. Oarloe Bernard, négociant, décédé le 1º janvier, et dont nous donnons plus loin une notice nécrologique

A FOURMIES (Saint-Pierre), de Mme

Sarbier-Lambert, décédée mercredi, dans l'après-midi. Elle était de l'Association des Mères chré-tiennes, de la confrérie du Tiers-Ordre, lectrice de « La Croix » depuis de dongues années.

Sa mort comme sa vie a été des plus édi-Sa Tort comme so fantes et des plus consolantes. Nous offrons à tous ceux qui la pleurent, nos plus sincères condoléances et l'assu-rance de nos prières.

A PARIS, de Mme Desombre-Des-plats, épouse de M. Paul Desombre, che-valier de la Légion d'honneur, adminis-trateur de la Compagnie Electro-mécani-que du Bourget, decédée le 2 janvier, dans sa 34 année.

Les funérailles auront lieu lundi 5 jan-vier, à midl, en l'église St-François de Sales, à Paris.

MA CLERMONT-FERRAND, de Mme Alexandre Petit, décédée le 28 décembre, à l'âge de 72 ans.

La défunte était belle-mère de M. Maurice Gronier, conseiller municipal de Lille, et mère de Mme Maurice Gronier.

Nous recommandons aux prières l'âms des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances. Jésus Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant).

M Nous apprenons le prochain mariage fixé au 11 février prochain, de Mile Marie Desrumaux, de WASQUEHAL (Saint-Clé ment), avec M. Jujes Rouzé, cultivateur à BOUVINES.

Nous aprenons les fiançailles de M. Carlos Lainé, fils de feu M. Émile Lainé et de Mme, née Sockeel, de LOOS, eve Mile Louise Sarbotin, fille de M. Barbotin, architecte à ROUBAIX, et de Mme, née Devriendt.

Mgr l'Archevêque de Cambrai ET LA « POLITIQUE »

Nous lisons dans la « Semaine reli-gieuse » du diocèse de Verdun, numéro du décembre 1912, les lignes qui suivent :

COMMUNIQUE DE L'EVECHE

Des journaux se sont appliqués dans ces derniers temps, à Nous mêter à des polémiques et à la politique. Nous tenons à déclarer que Nous sommes resté et que Nous entendons rester étranger à toute politique. Nous avons eté placé par le Souverain Pontife à la tête de l'Eglise de Verdun pour Nous y dévouer également à toutes nos ouailles, sans distinction de personnes. Avec la grâce de Dieu nous ne manquerons pas à ce devoir. Quant à la politique, Nous n'en avons qu'une seule : promouvoir le règne du Christ sur la société, les familles et les ames.

Nous aupplions nos prêtres de garder la même réserve et d'éviter toutes les divisions de personnes et toutes les divisions de personnes et toutes les discussions de personnes et toutes les discussions de perits. Les œuvres exclusivement catholiques sont assez nombreuses, il en reete assez à créer dans notre cher et beau diocèse, pour occuper nos esprits et employer nos ressources et nos forces. Restons fidèles au grand et unique parti de Dieu.

3 décembre 1912.

JEAN, † Evêque de Verdun.

Nous sommes autorisés à déclarer que les sentiments et les pensées de l'Evêque de Verdun sont aujourd'hui et seront toujours les sentiments et les pensées de l'Archevêque de Cambral.

ECHOS

Archidiocèse de Dambra

Bicacce de Lille

Tous les comptes de l'exercise 1913 doivent être adressés au secrétariat de Cambrai. A partir du 1= janvier 1914 tous les comptes devront être auvoyés au secrétariat de l'évêché de Lille.

MM les Doyens voudront blen adresser les registres des actes de baptêmes, de mariages, de décès pour l'année 1913 au secrétariat de l'évêché de Lille.

Dimanche 11 janvier, solemnité de l'Epiphanie. Mgr l'Evêque assistera au trône à la grandmesse qui sera célèbrée à 10 heures et sux vépres qui seront chantées à 4 heures 1/2.

POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES Les sections du P. O. F. d'Houplines, Armentières et La Bassée, réunies à Houplines le 28 décembre ont désigné pour leur candidat, le citoyen Deschamps, rédacteur au « Travailleur ».

Mutations. — M. Chauvin, homme d'équipe de l'r classe à Leforect, est nommé au même titre, à Douai. — M. Deloftre, controleur instructeur adjoint à Somain, est nommé controleur-instructeur à Aulnoye. — M. Feutilet, aisant fonctions de contrôleur-instructeur à Aulnoye. — M. Feutilet, aisant fonctions de contrôleur-instructeur à Bouai. — M. Noël, secrétaire d'inspecteur à Somain, est nommé interimaire à Arras. M. Masse, employé à Abbeville, est nommé secrétaire d'inspecteur à Somain. — M. Senal, secrétaire d'inspecteur à Douai, est nommé secrétaire d'inspecteur à Douai, est nommé secrétaire d'inspecteur à Douai, est nommé con, employé à Douai, est nommé employé à Rosoy-sur-serre. — M. Suro, facteur mixte de ville même résidence. — M. Bacqueron, homme cour mixte de 2 classe lutier é comme. — M. Dazin, homme d'équipe de l'e classe à Liurches, est nommé au même titre à Somain. M. Carpentier, homme d'équipe de l'e classe à M. Bacqueron de l'explose de le classe al même titre à Somain. M. Carpentier, homme d'équipe de l'e classe al même titre à Somain.

Lourches, est nommé au même titre à Somain.

M. Carpentier, homme d'équipe de 1°° cl. à Bauvin-Provin, est nommé au même titre à Courrières. — M. Lucien Carpentier, homme d'équipe de 1°° cl. à Lens, est nommé au même titre à Bauvin-Provin. — M. Adam, employé au Service des retraites est nommé élève-secrétaire d'inspecteur à Maubeuge. — M. Mauny, sous-chef des manœuvres, à Lille, est nommé au même titre à Haubourdin. — M. Flour, homme d'équipe de 1°° cl. à Maulde-Morlagne, est nommé au même titre à Saint-Roch. — M. David, homme d'équipe de 1°° cl. à Béthune, est nommé au même titre à Rœux. — M. Libert, homme d'équipe de 1°° cl. à Douai, est nommé au même titre à Leforest.

CONCOURS REGIONAUX D'AGRICUL-

Par arrêté du 27 décembre 1913, le ministre de l'Agriculture a décidé que les concours régionaux agricoles spécialisés auraient ileu, en 1914, dans les villes et aux époques ci-après :
Chaumont, du 25 mai au 1" juin.
Foix, du 26 mai au 1" juin.
Beauvals, du 1" au 7 juin.
Laval, du 1" au 7 juin.
Le Puy, du 8 au 14 juin.
Le Puy, du 8 au 14 juin.
Perpignan, du 6 au 12 juillet.
Les programmes de ces concours seront tenus à la disposition des intéressés au ministère de l'Agriculture et dans les préfectures des départements intéressés, à partir du 15 février 1914.

LE TIMBRE DES TABLEAUX-RECLAMES

RECLAMES

Le Syndicat des débitants de boissons de Lille avise ses adhérents que la loi du 30 juillet 1913 a preserit le doublement du droit de timbre imposé aux tableaux-réclames. Cette nouvelle taxe devant être appliquée à partir du ler janvier 1914, le Syndicat invite les débitants de boissons à se conformer à ces nouvelles dispositions, soit en effectuant l'enlèvement immédiat de tous tableaux-réclames, soit en y apposant un timbre supplémentaire d'une valeur égale à celui existant déjà.

Les débitants sont internet.

Les débitants sont informés que, faute Les débitants sont informes que, faute-cat demie, sera célébré en l'église Sainte-Ca-therine, à Lille, le mariage de Mille Elisa-beth Carpentier, fille de M. et Mme Jules Carpentier, avec M. Félix Deutz, fils de

Le librance contemporaine lance journellement une multitude de publications.
Comment les envisager et les juger ? Les
familles qui se laissent guider au petit
bonheur éprouvent souvent des surprises.
Qu'elles lisent donc « Romane-Revue,
guide général de lectures ». Elles y trouveront par exemple, dans le numéro de
décembre, une magnifique étude sur
« Chrétienne » de Mme Adam, et « SaintAugustin » de Louis Bertrand ; une chronique scientifique de première valeur ; un
aperçu de queiques écrits sociaux ; l'appréciation des revues suivantes ; « Le
Feu », « La Semaine illustrée des familles », « Messidor », « Le Miroir », « Le
Bonnet Rouge », « Cà et là », « Le BoyScout ».

Ce n'est pas tout. On lance aussi des
romans et des pièces de théâtre : « Romans-Revue » les étudie.

On lance des « collections » ; « RomansRevue » en fait le discernement. On lance
enfa dés « lauréats » fort discutables, des
prix Goncourt et des prix « Vie Heureuse » : « Romans-Revue » dit sur eux ce
qu'il faut dire.

« Romans-Revue » est une mine de
renseignements, un trésor pour les familles catholiques. On s'abonne à Lille, 5,
rue Saint-Pierre, 8 fr. par an ; 10 fr. pour
l'étranger.

400 FRANCS A GAGNER

eries fortes têtes « la lques »

« La Réponse », revue d'apologétique po-pulaire, ouvre un concours qu'elle dote de 400 france de prix. Il s'agit de résoudre les quatre problèmes suivants :

de francs de prix. Il s'agit de résoudre les quatre problèmes suivants:

1º Dans quel livre et à quelle page (indiquer la dats de l'édition), ou bien dans quel numéro de « L'Univers » ou d'un autre journat. Louis Veuillot a-t-il écrit la phrase qu'on cite si souvent pour la lui reprocher : « Quand les libéraux sont au pouvoir, nous leur demandons la liberté, parce que c'est leur principe, et quand nous sommes au pouvoir, nous la refusons parce que c'est leur principe, et quand nous sommes au pouvoir, nous la refusons parce que c'est le nôtre ».

Cent francs de primes, en espèces, sont réservés au premier fureteur qui trouvera cette phrase sous la signature de Louis Veuillet.

2º Retreuver le canon d'un concile, bien souvent cité, qui a nié une âme à la femme, ou qui la lui a reconnue à la majorité des voix.

Cent francs de prime, en espèces, pour le premier qui produira ce canon.

3º Préciser, à l'aide de documents faisant autorité, la date et le lieu où Galilée a subi la torture qu'on reproche aux cardinaux de lui avoir infligée.

Cent francs de prime, en espèces, à qui établira ces deux détails, intéressants pour l'histoire. Jusqu'ici beaucoup de gens aevent, parati-il, qu'on a torturé Galilée, mais personne n'a pu dire ni eû, ni quand.

4º Retrouver, dans l'Histoire de France du R. P. Loriquet, la phrase célèbre qu'on lui a tant de fois attribuée et dans laquelle il appelle Napoléon le « ligutemant-général des armées de Louis XVIII ».

Bien préciser l'éditien, la page, et le meyen de vérifier le citatien.

Cant francs de prime, en espèces, stc...

Allens, les sayeauts de l'anticléricalisme, § availlez, donnez-vous de la peine ; il y a

STATISTICUE FORT PEU EDIFIANTE

Le Prélet du Nord vient d'adresser aux maires les résultate fort peu édifiants — au point de vue de l'instruction primaire — de l'examen des conscrits de la classe 1911, incorporés en 1912.

On sait que chaque année les conscrits, non pourvus de diplomes ou certificats d'instruction primaire ou secondaire doivent, des leur arrivée au corps, subir un examen destiné à constater leur degré d'instruction.

examen destiné à constater leur degré d'instruction.

Sur 13.418 conscrits originaires ou inscrits du département, 10.637, soit un peu plus de 74 0/0 ont été dispensée de l'examen ou ont obtenu 5 points et au-dessus. Mais le reste est illettré, ou à peu près l'Car que pense-l-on que puisse savoir de lecture ou d'écriture un conscrit qui obtient de 0 à 4 points ? Et quelles réponses font nême ceux qui ont plus de 4 points ! On en donne parfois de lamentanles échantillons!

lons!
506 conscrits, soit 3,77 0/0, presque quatre sur cent, ont eu la note 0 soulignée.
2.875 conscrits, soit 21,42 0/0 ont eu de 0

2.875 couscrits, soit 21,42 00 ont eu de 0
à 4 points.
21,42 0/0 et 3,77 0/0 fent donc plus du quart des conscrits sachant peu ou pas lire et écrire !

Le préfet ne charge évidemment pas les maires de féliciter de la part du gouvernment les conscrits de leur commune qui ne savent plus que péniblement dire b a ba et tracer des bâtons!

En effet, c'est pour arriver à de pareilles constatations qu'on a fermé tant d'écoles libres, et qu'on dépense chaque année, depuis trente ans, dans le soul département, plus d'un million pour d'aménagement ou la construction de nouvelles écoles, on avouera qu'il n'y a pas de quoi se frotter les mains, al congratuler nos chers instituteurs laïques !

A LA BRAYELLE

Mercredi, vers 10 h. du matin, le capi-taine Péralda est passé au-dessus de la ville, laissant tomber un grand nombre de papiers portant cette inscription : « A bord de l'avion « Picardie », meilleurs voux pour 1914; capitaine Péralda. » On peut dire que ces souhaits tombaient du... ctel.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La Chambre des appels correctionnels, a rendu son arrêt, mercredi, dans une affaire l'excitation de militaires à la désobeissaire l'excitation de militaires à la désobeissaire l'excitation de militaires à la désobeissaire l'excitation de militaires de l'excitation de l'

bunal correctionnel.

A la même audience, elle a rendu un arrêt intéressain les armufiers.

Mile X..., coutelière à Caudry, vendait, le octobre dernier, au jeune Elisée Plez, 16 ans, un petit revolver de salon, de 6 millimètres, avec de petites cartouches à balle. Le andemain le jeune homme jounit avec son arme; la balle resta dans le canon, il recharge a l'arme, mais comme le coup ne parteir pas, il secoua le revolver. Une détonation retentit et l'enfant reçut les deux balles dans main, il fut sogné pendant quatre semaines dans un hôpital.

La vendeuse fut poursuivie devant le tribunal de Cambrai pour blessures par imprudence et condamnée à 16 francs d'amende avec sursis.

Elle interjeta appel et la Cour a confirmé le jugement.

le jugement.
On dit que Mile X... va se pourvoir en Cassation.

REEXPEDITIONS DE BESTIAUX

PROVENANT DU MARCHE DE LA VILLETTE

Des sociétés agricoles du Nord et du Pasde-Calais ayant formule des plaintes contre
les agrissements de certains marchands de
bestiaux, qui reexpédiaient, d'Arras ou d'autres points de la region, des bestiaux provenant de la Villette, contamines ou susceptibles de l'être par la flèvre aphteuse, une instruction lut ouverte et trois marchants et un
authergiste viennent d'être tradelle en correctionnelle.

L'affaire est venue devant le tribunal
d'Arras.

Les marchands de bestiaux, d'après la deposition de M. Rabiaux, inspecteur des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture,
es sont montres plus maims que les préfets
de la Seine, du Pas-de-Calais et du Nord.

Les arrêtés préfectoraux prescrivalent, en

dans cette manière d'agir, une intention frau-duleuse.

Le tribunal a admis la thèse du défeaseur, qui a démontré que ses clients n'avaient pas contrevenu aux arrêtés, tout ce qui n'étant pas défendu étant permis.

Ajoutons que, depuis que le « truc » est éventé, les rédacteurs des arrêtés préfecto-raux ont mis les points sur les i, et qu'il est impossible mainteaent, par le coup d'ormois-villetes, d'importer la flévre aphieuse de la Villette. Les bestiaux venant de la Villette destinés au Pas-de-Calais ou au Nord, débar qués en cours de route, ne peuvent plus êtri réexpédiés qu'après une quarantaine, déla suffisant pour l'éclosion de la flèvre aphieuse si l'animal en possède les germes.

Un marin en permission tue un jeune homme près de BQULOGNE

ain.

A 300 mètres environ du cimetière du Portei so croisèrent un groupe de cinq ou six personnes venant d'Outreau : de ce groupe, particulair un coup de revolver tiré en l'air ouis Couvelard, reconnaissant parmi les arivants un de ses camarades Louis Delibol di dit bonjour et lui demanda qui avait tiro

abondance.

Etienne Couvelard fut conduit à l'ancien Café de l'Alliance, chez M. Labecq, où il exfira en y arrivant.

L'un des compagnons de la victime courut sussité avertir le garde Justin d'Outréau, qui partit à la gendarmerie de Boulogne.

La brigadier de gandarmerie Klein se rendut au domicile du meurtrier qui se laissa conduire à la gendarmerie.

Pascal Delattre fait son service à Breet, abord du sous-marin « Le Rubis ». Il est en permission. Il demeure rue Damrémont, impasse Bartrand.

Un homme d'équipe coupé en deux

Jeudi soir, le nommé Charles Lefort, agé de 31 ans, homme d'équipe à la gare de Tréion, faisait les manœuvres du train de marchandises, vers 7 beures. Il glisas sur le rail gelé et la rame èntière de wagons lus passa sur le corps. Le malheureux a eu les jambes sectionnées, le bassin écrasé. Il fut transporté dans le bureau de la petite vitesse où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

DEUX FILLETTES

A NEUVILLY

La petite Eugénie Normand, âgée de 6 ans, mit le feu à ses vétements en s'approchant trop près du foyer. Sa mère essaya en vain d'éteindre les flammes. Le garde-champètre, qui passait en ce moment, accourut au secours de la pauvre petite. Maigré les soins, celle-ci expira quelques heures après au milieu d'atroces souffrances.

A BELLAING

A BELLAING

Mme Geemens avait allumé un foyer au pétrole dans la chambre de ses enfants. Pendant qu'elle vaquait à ses occupations, sa petite fille Claris; e. 5 ans, s'approcha du foyer et les fiammes se communiquèrent à ses robes. Aux cris de la petite victime, sa mère accourut, et, la prenant dans ses oras, alla la plonger dans une récipient plein d'eau. Mais tout fut inutile. L'enfant succomba blentot. Mme Geemens fut, ellemene, brûlée aux mains et aux bras.

LE VOLEUR de l'église du Sacré-Cœur, de Tourooing est arrêté

On se rappelle les nombreux vols com-mis dans piusieurs églises de Tourcoing, notamment au Sacré-Cœur. Malgré d'ac-tives recherches on n'avait pu jusqu'ici lécouvrir l'auteur de ces audacieux cam-

riolages. Le jour du nouvel an, un individu aux Le jour du nouvel an, un individu aux allures louches rôdait aux alentours de l'église Notre-Dame. Cela ne fut pas sans attirer l'attention de plusieurs personnes qui prévinrent la police. Des agents arrêtèrent l'individu. Ils le conduisirent au poste. Il avait sur lui 22 clefs, un ciseau à froid et une pince.

Le prisonnier, Antoine De Wolf, 59 ans, menuisler, rue de Béthune, à Roubaix, se défendit avec énergie d'avoir de mauvaisses intentions.

défendit avec énergie d'avoir de mauvai-ses intentions.

Une perquisition fut faite chez lui, à Roubaix. On trouva un sac rempli de clefs de toutes dimensions, Antoine De Wolf avait déclaré à M. Me-gnier, commissaire, que les clefs trouvées sur lui avaient été retirées du canal par son chien (!), Or sa femme, interrogée par le magistrat qui fit la perquisition, lui dit que cet animal ne sortait jamais.

Devant cette contradiction et pressé de questions, De Wolf aveua être l'auteur

Il se laissait enfermer dans le clocher et durant la nuit il opérait en toute tranquillité, son trousseau de clefs lui permet tant d'ouvrir toutes les portes.
Des confrontations auront lieu aujourd'hui avec différentes personnes.

tamponné par le train A SOLESMES

Vendredi, à 4 heures du matin, M. Armand Gamez, 49 ans, de Sain-Python, se disposait à prendre le train ouvrier pour se rendre au travail, à Valenciennes. En traversant la voie il fut tamponné par le train 1661 venant de Cambrai. Projeté 12 mètres en avant, la machine lui passa sur les jambes. Il eut les deux piede coupés à hauteur des chevilles.

Le docteur Lestoquoy lui prodigue les pramiers soins, puis il fut dirigé sur l'hotial du Cateau, accompagné de ses parents, de M. Wulot, vicaire, et de M. Poirette, facteur de service au moment où l'avecident se produisit.

cident se produisit. Le blessé est père d'une famille de cinq enfants.

L'accident de tramway de la rue de Lannoy

LE WATTMAN EST RELACHE

Nous avons dit qu'à la suite de l'acci-ient de tramway dont fut victime, mer-credi matin, rue de Lannov, Mme Eucher Lamarque, le wattman Louis Vercruysse, avait été arrêté par M. Appert, commis-saire de police du quartier, sous l'incul-pation d'homicide par imprudence. Con-luit à Lille, jeudi matin. Il a été remis en ilberté presque aussitôt sur ordre du Par-quet.

LES ACCIDENTS

PLACE SEBASTOPOL M. Henri Christien, place Vanhomacker, i, au service de M. Houzet, de Ronchin, est tombé, wendredi après-midi, de sa voiture qui passait place Sébastopol.

Le malheureux a, croit-on une fracture du crâne. Il a été transporté à l'hôpital. Sainte-Eugénie.

M. Henri Willaeys, 72 ans. pensionnaire de l'Hospice général, a été tamponnée par le car N au moment où il sortait de la rue

de l'Entrepôt.
Projeté à terre, le vieillard eut le bras droit fracturé. Il fut aussitôt recenduit à l'hospice. BOULEVARD DARNOT

Vendredi après-midi, à 1 beure et de-mie, M. Nosi Giart, employé ches M. Ver-eamer, rue des Guinguettes, é, e été tam-ponné au beulevard Carnot, par l'auto-990 D 8, conduite par Mine G..., sue des Decteur-Legay, à La Madeleine. Il n'eut lui-même que de légères contu-sions, mais se charrette fut bousculée es quelques-unes des bouteilles qu'il transpor-tait furent brisées.

Un homme meurt écraes par son charlet

Jules Serrurier, charretier et camionneur à Gruson, revenaît de Baisleux, mercredi soir, avec un chargement de lin.
Deux chariots précédaient le sien. Pour
une cause encore inconnue, M. Serrurier
tomba et son chariot lui passa sur le
corps. Peu de temps après, est camsradés
voyant l'attelage sans conducteur, arrêtèrent leurs voitures et se mirent à sa recherche. Ils le trouvèrent édendu sans connaissance et le transportèrent dans unferme voisine où il reçut les premiers
soins. Ramené chez lui, il expira pendant
la muit.

ARRESTATION d'un dangereux individu

M. Fillaire, juge d'instruction, a écrouer hier kléber Lepers, ce jeune à me de 19 ans, habitant à Ressaux, Gra Rue, 78, qui jut surpris tirant des ce de revolver dans la rue Saint-Sauweu

Rue, 78, qui fut surpris tirant ces coupe de revolver dans la rue Saint-Sauveur, à Lille.

Ce singulier jeune homme continue la prétendre qu'il déchargeait simplement son revolver pour l'engager au Mont-de-Piété, ainsi qu'un marteau et des luneties d'automobiliste. Quant à la demi-livre de poivre qu'il avait en poche, il déclare qu'il l'avait achetés pour ses parents qui tiennent un restaurant.

Ou bien Lepers méditait d'accomplir quelque acte de banditisme, ou bien c'est un déséquilibré.

Un vol de 5.000 france EN GARE DE CAUDRY

Un vol important a été commis en gare, de Caudry, l'une de ces dernières nuits. Une rame de wagons, fermés au cadenas-et plombés, avait été remisée sur une vole de garage, à environ 300 mètres de la gare.

Le chef d'équipe, J.-B. Fontaine, s'aper-cut le maiin que 6 wagons avaient été déplombés. Il prévint le chef de gare. Les malfaiteurs avaient visité les cinq premiers wagons sans rien emporter. Mais dans le sixième, ils avaient éventré des sacs à coups de couteau et emporté une douzaine de ballots de tissus, dits « Peau de sole », pesant 117 kilos, d'une vaieur totale de 5.000 fr. L'expédition de ces tissus était faite par M. Cailleaux, fabricant à Ligny-en-Cambrésis, à son frère, M. Paul Cailleaux, à Roubaix.

Le commissaire de police a ouvert ma enquête. Il est aidé dans ses recherches par la brigade mobile. Les malfaiteurs de vaient être au courant de cette expédition et en connaître la nature.

Triste fin à Armentieres

Un tisserand, Charles-Henri Mesurolle, 47 ans, demeurant rue du Plat, cour Lambin, 1, après avoir fait une scène à su femme, but toute la journée du 1º janvier. Le soir, en rentrant, il recommença à faire du tapage et porta à sa femme, philomène Poupelier, deux coups de marteau à la tête, sans la blesser grièvement. Il sortit ensuite disant : Je vais me noyer. Il était minuit 1/2. Il se dirigea vers le Bas-d'Enfer où les époux Duriez-Baratte entendirent un homme tomber et se déhattre dans l'eau en crient : Au secours f Suzanne, (C'était le nom de la petite Mesurolle.)

Les recherches faites vendredi pour retrouver le corps de Mesurolle sont restingingueuxes.